
Présidence : Grèce

600ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 20 janvier 2010

Ouverture : 11 h 05
Clôture : 12 h 55

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION D'OUVERTURE PRONONCÉE
PAR LA PRÉSIDENTE GRECQUE DU FCS :
EXPOSÉ DE S. E. M. PANOS BEGLITIS, MINISTRE
DÉLÉGUÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE DE
LA GRÈCE

Présidente, Ministre délégué de la défense nationale de la Grèce (FSC.DEL/1/10), Espagne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/5/10), États-Unis d'Amérique (annexe 1), Kazakhstan (FSC.DEL/6/10), Royaume-Uni, Fédération de Russie, Hongrie, Irlande

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Projet relatif à la destruction d'armes légères et de petit calibre en Serbie* : Serbie (annexe 2)

- b) *Proposition concernant un projet de décision sur la prévention des conflits et la gestion des crises dans l'espace de l'OSCE (FSC-PC.DEL/1/10/Corr.1) :*
Fédération de Russie (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions :* Belgique
(annexe 4)
- b) *Assistance à l'Ukraine pour son projet visant à réduire les risques que posent les restes explosifs de guerre :* États-Unis d'Amérique, Ukraine
- c) *Mise à jour sur les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles :*
Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles (Danemark) (FSC.DEL/4/10 Restr.)
- d) *Mise à jour sur les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre :*
Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Royaume-Uni) (FSC.DEL/7/10 Restr.)
- e) *Débat sur un projet de traité sur la sécurité européenne :* Fédération de Russie, Présidente
- f) *Questions d'organisation :* Représentant du Centre de prévention des conflits
- g) *Questions de protocole :* Suède, Présidente

4. Prochaine séance :

Mercredi 27 janvier 2010 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/606

20 janvier 2010

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

600ème séance plénière

FSC Journal No 606, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Bonjour, Madame la Présidente.

Au nom des États-Unis, je félicite la Grèce à l'occasion de son accession à la présidence du FCS et vous souhaite la bienvenue à cette fonction. Compte tenu du professionnalisme dont la Grèce a fait preuve durant sa présidence de l'OSCE l'année dernière, il ne fait aucun doute que nous sommes entre de très bonnes mains. Comme à l'accoutumée, les États-Unis se réjouissent à la perspective d'œuvrer avec tous leurs collègues du FCS à la réalisation de nos objectifs communs que sont la promotion de la sécurité et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

Nous tenons également à remercier Son Excellence le Ministre Beglitis de nous avoir fait part de sa conception du travail du Forum et ne doutons pas de son succès ni du nôtre.

Les États-Unis continuent de voir dans le Forum pour la coopération en matière de sécurité une enceinte essentielle pour faire avancer la dimension politico-militaire de la sécurité européenne et nous sommes prêts à nous atteler à la tâche qui nous attend en 2010.

Madame la Présidente, collègues du FCS,

Les États-Unis continuent d'adhérer fermement à une approche globale de la sécurité en Europe intégrant les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine. Et compte tenu de la nature dynamique et changeante de la sécurité européenne, en particulier dans le contexte du processus lancé à Corfou, nous devons faire en sorte que le FCS demeure une enceinte de premier plan dans nos efforts visant à renforcer notre boîte à outils politico-militaires pour relever les défis du XXI^e siècle.

À Athènes, le Secrétaire d'État adjoint Steinberg a fait observer que les mesures de confiance et de sécurité contenues dans le Document de Vienne étaient appliquées avec beaucoup de succès et que nous attendions avec intérêt d'étudier les moyens d'améliorer l'efficacité de cet instrument. Nous serons intéressés d'entendre les suggestions de nos partenaires pour renforcer la stabilité et la sécurité et accroître la transparence, la coopération et la confiance dans l'espace de l'OSCE. Notre travail dans le cadre du Processus de Corfou

ajoute un niveau supplémentaire à prendre en considération tandis que nous évaluons soigneusement la façon dont de nouvelles idées peuvent étayer plus généralement notre action dans le domaine de la sécurité européenne. Nos activités doivent s'appuyer sur une solide compréhension du contexte plus large dans lequel nous agissons.

La négociation et la mise en œuvre de mesures de confiance et de sécurité sont le quotidien de cet organe et nous notons que plusieurs propositions requièrent actuellement l'attention du Forum et une action de sa part. Nous attendons avec intérêt de procéder à une évaluation approfondie des mérites de chacune de ces propositions. En outre, nous tenons à poursuivre nos efforts en vue d'intensifier encore le dialogue de sécurité, afin de mieux répondre aux principaux problèmes de sécurité dans l'espace de l'OSCE, et souhaitons aussi étudier des moyens d'améliorer l'application du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous entendons également tirer parti de la dynamique lancée à la session précédente en ce qui concerne la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous escomptons que ces discussions évolueront de façon productive dans les mois à venir.

Les États-Unis souhaitent plein succès à la présidence entrante et assurent leurs partenaires au sein du FCS de leur coopération et de leur soutien ininterrompu au cours de cette session.

Madame la Présidente, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

600ème séance plénière

FSC Journal No 606, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE SERBIE

Madame la Présidente.

La République de Serbie à l'honneur de vous informer des résultats obtenus en 2009 au titre du Projet de destruction d'ALPC.

Le projet a été exécuté conformément au Mémoire d'accord entre le Ministère de l'intérieur de la République de Serbie et le PNUD, en accord avec le document et les décisions de l'OSCE et le Programme d'action des Nations Unies sur les ALPC. Le soutien financier a été accordé par le Royaume de Norvège.

Conformément au Plan de mise en œuvre, 27 000 ALPC ont été détruites.

Un certain nombre d'entre-elles provenaient des surplus du Ministère de l'intérieur, les autres ayant été saisies auprès de criminels ou spontanément remises par la population.

La destruction a été effectuée au Centre de recyclage de Zeleznik le 3 octobre et le 21 novembre 2009, en utilisant la méthode de destruction la plus acceptable du point de vue environnemental et économique, à savoir la compression.

Nous indiquons ci-dessous la liste détaillée des ALPC détruites, par type :

– Fusils automatiques et semi-automatiques	7 670
– Carabines et fusils de petit calibre	3 279
– Fusils de chasse	2 556
– Pistolets et revolvers	7 722
– Pistolets et fusils à air comprimé	5 311
– Lances-fumigènes	une douzaine
– Armes légères	450

La République de Serbie compte poursuivre le processus de réduction des ALPC en accord avec les normes des Nations Unies et de l'OSCE, améliorant ainsi la sécurité de ses propres citoyens et, ce faisant, contribuant à la sécurité régionale.

La République de Serbie profite de cette occasion pour exprimer sa gratitude au Royaume de Norvège pour son soutien financier et au personnel du PNUD qui a participé au projet.

Merci, Madame la Présidente.



600ème séance plénière

FSC Journal No 606, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Hier, la Mission permanente de la Russie auprès de l'OSCE et la délégation de la Fédération de Russie pour la sécurité militaire et le contrôle des armements ont diffusé conjointement un projet de décision concernant la prévention et le règlement des conflits dans la région de l'OSCE. De nombreuses délégations connaissent déjà ce texte. Celui-ci a été présenté pour la première fois le 16 novembre dernier sous la forme d'un projet de décision ministérielle à la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Athènes, mais n'a pas encore été examiné dans le détail. Nous avons aujourd'hui décidé de le rediffuser sous forme de projet de décision conjointe du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), la question des conflits relevant des compétences de ces deux organes de prise de décisions de notre Organisation. Ce document devrait être examiné en parallèle par le Conseil permanent et par le Forum. Si un consensus se dégage, le projet pourrait être finalement adopté lors d'une séance commune, ainsi qu'il est prévu au paragraphe II B) 9 des Règles de procédure de l'OSCE.

Voilà pour ce qui concerne les aspects de procédure. Venons-en à présent au fond.

Nous considérons ce projet comme une contribution aux travaux qui viennent d'être engagés sur le renforcement du potentiel de l'OSCE face aux crises, conformément aux documents d'Athènes sur le développement du Processus de Corfou et à la Décision No 16/09 du Conseil ministériel sur les travaux du FCS en 2010. L'objectif de ce projet est de définir d'un commun accord des principes uniformes pour la prévention et le règlement des situations de crise, principes qui pourraient s'appliquer, et nous insistons particulièrement sur ce point, de manière égale à tous les conflits à l'intérieur de notre région.

Les événements d'août 2008 ont une fois de plus démontré que dans ce domaine la situation n'est nullement satisfaisante. Les procédures et mécanismes ad hoc qui ont été convenus au sein de notre Organisation sont loin d'être parfaits et ne permettent pas à l'heure actuelle de garantir de manière un tant soit peu sûre que les événements ne prendront pas un tour dangereux. Des facteurs subjectifs, la situation politique, de même que les sympathies et antipathies politiques prennent bien souvent une importance majeure dans ce contexte. Tout cela fait qu'il est difficile d'anticiper les événements et conduit parfois les gouvernements à appliquer deux poids deux mesures. La proposition russe vise à établir, à l'intention des

États, des règles de conduite plus claires, plus compréhensibles et plus efficaces face aux situations de crise.

La question clé est manifestement de savoir s'il est possible en principe de s'accorder sur de telles règles uniformes. En effet, comme l'ont noté à juste titre certains de nos partenaires, chaque conflit est unique en son genre. Il n'existe pas, et ne peut exister, de formule universelle bien définie pour les régler. Il est nécessaire, dans chaque cas, de tenir compte au maximum des spécificités locales. Tout ceci est incontestable. Cependant, l'expérience acquise au cours des dernières décennies montre clairement qu'en dépit des particularités locales, un certain nombre de principes fondamentaux peuvent et doivent être appliqués sans distinction à toutes les situations de crise, à condition bien entendu de vouloir réellement leur trouver une solution. L'exemple le plus caractéristique est le principe de non-usage de la force, ou de sa menace, qui est déjà inscrit dans de nombreux documents fondamentaux des Nations Unies et de l'OSCE. Comme l'ont encore une fois confirmé les événements tragiques récents dans notre région, le non respect de ce principe peut avoir des conséquences catastrophiques. Mais, il existe également bien d'autres considérations de principe qui peuvent s'appliquer à n'importe quel conflit indépendamment de sa situation géographique et de ses causes, de la nature des relations entre les parties au conflit, du rôle des médiateurs internationaux et d'autres facteurs du même type. Nous avons tenté de résumer ces principes ou, si vous voulez, de les codifier et de les « coucher sur le papier ». Notre projet ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité. Nous acceptons tout à fait qu'il puisse y manquer certains éléments et que certaines de ses dispositions puissent être formulées quelque peu différemment après examen. Nous sommes convaincus que le fait même de débattre de ce problème nous aidera tous à progresser pour mieux comprendre comment renforcer les moyens de l'OSCE face aux situations de crise, et qu'un terrain d'entente sur des principes uniformes nous permettra d'avancer sur des bases plus solides et plus fiables.

En bref, nous sommes prêts à engager un débat déterminé et méthodique, que nous proposons de lancer dans deux semaines au sein du Groupe de travail B.

Je vous demanderais, Madame la Présidente, d'inclure le projet russe dans le projet d'ordre du jour de la réunion concernée.



600ème séance plénière

FSC Journal No 606, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Merci, Madame la Présidente.

Le 22 décembre 2009, la Belgique a déposé auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York l'instrument de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions. Ce traité a été signé il y a un an à Oslo par une centaine de pays. La ratification par la Belgique nous rapproche de l'entrée en vigueur de ce traité. La Belgique en est le 26ème État Partie et 30 ratifications sont nécessaires.

La Belgique n'épargne aucun effort pour obtenir une interdiction mondiale. Comme l'a souligné le Ministre belge des affaires étrangères Steven Vanackere : « Notre engagement pour l'interdiction des armes à sous-munitions s'inscrit dans une action plus large visant à la promotion d'une sécurité internationale à l'échelle humaine, et qui respecte la valeur de la personne. Les conflits militaires ne relèvent pas uniquement d'États ou de régimes qui décident souverainement des moyens qu'ils veulent utiliser. Il faut aussi assumer la responsabilité de prendre en compte les conséquences pour les populations civiles dans les zones de conflit. Celles-ci doivent bénéficier d'une protection maximale, en particulier les personnes les plus vulnérables comme les enfants. C'est dans ce but que nous voulons élargir les bases du droit humanitaire et faire en sorte d'empêcher que des armes qui causent des dommages disproportionnés ne soient utilisées. Tout comme pour les mines anti-personnel, il existe des types d'armes à sous-munitions qui laissent leurs empreintes destructrices dans les zones de conflit longtemps après que les hostilités ont pris fin. De ce fait, elles constituent aussi un obstacle important à la reprise d'une vie socio-économique normale. »

La Belgique saisit cette occasion pour encourager les États participants qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier la Convention d'Oslo. La Belgique attache une grande importance à ce traité sur le désarmement et lance un appel à une large participation à la première Conférence des États Parties qui se tiendra au Laos après l'entrée en vigueur de la Convention.

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Je demande que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.